



**CADRE RésERvé à l'ACN**  
dossier reçu le ...../...../.....  
règlement :

## INSCRIPTION 2022 - 2023

Renouvellement     Nouvel adhérent

### GRUPE cocher le groupe correspondant à votre activité

- |   |                                      |                                      |                                   |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Maîtres compétition      | <input type="checkbox"/> Niveau 1    | <input type="checkbox"/> Niveau 3    | <input type="checkbox"/> Niveau 5 |
| <input type="checkbox"/> Maîtres perfectionnement | <input type="checkbox"/> Niveau 1bis | <input type="checkbox"/> Niveau 4    |                                   |
| <input type="checkbox"/> Collégiens/lycéens       | <input type="checkbox"/> Niveau 2    | <input type="checkbox"/> Niveau 4bis |                                   |

**Le port du bonnet et du tee-shirt est obligatoire pour participer aux compétitions**

### Adhérent

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Sexe : M /F  
nationalité \_\_\_\_\_ né(e) le : \_\_\_\_\_ à (ville) \_\_\_\_\_ (n° dépt ) \_\_\_\_\_  
adresse : \_\_\_\_\_  
Tél portable ..... domicile .....  
Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### Responsable légal

NOM : \_\_\_\_\_ prénom : \_\_\_\_\_  
adresse : \_\_\_\_\_  
Tél portable ..... domicile ..... bureau .....  
Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné(e) .....  
autorise, mon enfant à pratiquer la natation, m'engage à veiller à son assiduité à l'entraînement, décharge de ses responsabilités toute personne transportant mon enfant pour une compétition ou un stage si je ne peux moi-même l'accompagner.

Je déclare décharger le club de toutes responsabilités en cas d'incident pouvant survenir pendant le trajet pour se rendre à la piscine et au-delà de la séance d'entraînement.

### Autorisation d'hospitalisation et/ou d'intervention chirurgicale

Monsieur et/ou Madame.....autorise l' Amicale Creilloise de Natation à prendre le cas échéant, toutes les mesures utiles pour une opération chirurgicale d'urgence ou pour une hospitalisation.

**Fait à Creil le.....Signature**

## RÈGLEMENT A.C.N.

### GÉNÉRALITÉS

L'inscription vaut adhésion au présent règlement et aux statuts de l'association.

**L'ASSOCIATION EST LAÏQUE** : cela implique le respect de toutes les conceptions philosophiques, politiques et religieuses et l'exclusion de toute propagande. La vie associative requiert de la part de chacun le respect d'autrui, du bien commun, du travail et de la sécurité de tous les membres de l'association.

Chaque adhérent se voit remettre contre signature sa carte personnelle d'accès au bassin, dès lors, il en a la seule responsabilité (en cas de perte ou de vol) et doit la présenter pour entrer dans les vestiaires et accéder au bassin de nage. En cas de perte, la somme de 4€ vous sera demandée pour sa réédition. La carte ne donne accès au bassin qu'aux horaires d'entraînements.

**Concernant les objets personnels et de valeur** : la piscine est équipée de casiers sécurisés. Deux systèmes de fermeture à clef sont possibles : soit contre un jeton (ou une pièce de 1€), soit condamnés par la carte de l'adhérent. Chaque adhérent a donc la possibilité de protéger ses objets de valeur. Par conséquent, **l'ACN décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets au bord du bassin ou dans les vestiaires.**

**Le fait d'adhérer au club de l'Amicale Creilloise de Natation implique l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement.**

à..... le .....Signature  
*Signature de l'adhérent (ou le représentant légal)  
précédée de la mention «lu et approuvé»*

### AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

**Dans le cadre de notre association/club/école, des photos ou vidéos de votre enfant peuvent être utilisées en vue du promouvoir nos activités. Nous sollicitons donc votre autorisation.**

Je soussigné(e)  
.....,  
agissant en qualité de .....

Autorise  
 N'autorise pas  
le club ACN à utiliser l'image de mon enfant pour promouvoir ses activités dans le cadre de ses activités dans ou en dehors de ses locaux, sur le blog/site du club, sur des journaux, prospectus, flyers ayant pour but de promouvoir le club et l'association ACN.

NB : Les légendes ou commentaires ne permettront en aucun cas d'identifier l'enfant.

à..... le .....Signature

### INSCRIPTION

Pour être admis comme membre de l'association, tout adhérent doit remettre son dossier d'inscription complet au club et régler la cotisation annuelle. Cette cotisation est fixée chaque année par le bureau de l'association et licencie l'adhérent à la Fédération Française de Natation.

Toute cotisation est à régler dans les 3 semaines qui suivent le dépôt du dossier d'inscription. Dans le cas contraire, l'admission aux cours ne sera plus possible.

Une cotisation perçue n'est en aucun cas remboursée, sauf en cas de force majeure et après décision du bureau.

### POUR TOUTES LES ACTIVITÉS

*Les groupes sont formés par les éducateurs sportifs en fonction de l'âge, et des niveaux de pratique. Les entraîneurs peuvent au cours de l'année, changer un adhérent de groupe.*

Tout adhérent à l'ACN s'engage à :

- ★ **Respecter le règlement intérieur de la piscine de Creil**
- ★ **Respecter le personnel de la piscine**
  - Respecter les jours de cours fixés dès le début de la saison. Pour les nageurs, un manque d'assiduité peut conduire la commission sportive à affecter le nageur à un autre groupe d'entraînement plus adapté à son niveau
  - Respecter les instructions de l'éducateur, seul qualifié pour diriger ses cours
  - Signaler toute absence et indiquer sa durée à l'éducateur
  - Ne s'entraîner dans le bassin ou dans la salle de musculation qu'en présence d'un éducateur
- ★ **Laisser les locaux en parfait état de propreté et ranger tout le matériel après les séances, aussi bien dans le bassin que dans la salle de musculation**
  - Vérifier le planning des vestiaires et s'y conformer
- ★ **Les parents ou les accompagnants de nageurs ne sont pas autorisés à rentrer dans les vestiaires**
  - Participer aux stages et compétitions prévus pour son groupe
  - En compétition, porter les couleurs du club (bonnet et t-shirt) et respecter la composition des équipes et les épreuves à nager décidées par l'entraîneur.
- ★ **Les éducateurs de l'ACN sont à la disposition des parents et adhérents aux heures prévues à cet effet et non lors des entraînements.**

### SANCTIONS

**Tout membre de l'association que se distinguerait par une tenue et/ou un comportement incorrects aux abords de la piscine, du bassin, dans les vestiaires, dans le hall d'accueil, lors d'un stage, d'une compétition ou lors de séances d'entraînement sera sanctionné.**

**En cas de récidive, ou de faute grave, le bureau de l'association statuera après avoir entendu l'intéressé(e) : il peut décider de son exclusion temporaire ou définitive du club.**

**Les retards ou absences répétées de nageurs aux séances d'entraînement devront être signalés aux parents.**



## RÈGLEMENT A.C.N.

2022-2023

### GÉNÉRALITÉS

L'inscription vaut adhésion au présent règlement et aux statuts de l'association.

**L'ASSOCIATION EST LAÏQUE** : cela implique le respect de toutes les conceptions philosophiques, politiques et religieuses et l'exclusion de toute propagande. La vie associative requiert de la part de chacun le respect d'autrui, du bien commun, du travail et de la sécurité de tous les membres de l'association.

Chaque adhérent se voit remettre contre signature sa carte personnelle d'accès au bassin, dès lors, il en a la seule responsabilité (en cas de perte ou de vol) et doit la présenter pour entrer dans les vestiaires et accéder au bassin de nage. En cas de perte, la somme de 4€ vous sera demandée pour sa réédition. La carte ne donne accès au bassin qu'aux horaires d'entraînements.

**Concernant les objets personnels et de valeur** : la piscine est équipée de casiers sécurisés. Deux systèmes de fermeture à clef sont possibles : soit contre un jeton (ou une pièce de 1€), soit condamnés par la carte de l'adhérent. Chaque adhérent a donc la possibilité de protéger ses objets de valeur. Par conséquent, **l'ACN décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets au bord du bassin ou dans les vestiaires.**

**Le fait d'adhérer au club de l'Amicale Creilloise de Natation implique l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement.**

à..... le .....Signature  
Signature de l'adhérent (ou le représentant légal)  
précédée de la mention «lu et approuvé»

### AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

**Dans le cadre de notre association/club/école, des photos ou vidéos de votre enfant peuvent être utilisées en vue du promouvoir nos activités. Nous sollicitons donc votre autorisation.**

Je soussigné(e)  
.....  
agissant en qualité de .....

Autorise  
 N'autorise pas  
le club ACN à utiliser l'image de mon enfant pour promouvoir ses activités dans le cadre de ses activités dans ou en dehors de ses locaux, sur le blog/site du club, sur des journaux, prospectus, flyers ayant pour but de promouvoir le club et l'association ACN.

NB : Les légendes ou commentaires ne permettront en aucun cas d'identifier l'enfant.

à..... le .....Signature

### INSCRIPTION

Pour être admis comme membre de l'association, tout adhérent doit remettre son dossier d'inscription complet au club et régler la cotisation annuelle. Cette cotisation est fixée chaque année par le bureau de l'association et licencie l'adhérent à la Fédération Française de Natation.

Toute cotisation est à régler dans les 3 semaines qui suivent le dépôt du dossier d'inscription. Dans le cas contraire, l'admission aux cours ne sera plus possible.

Une cotisation perçue n'est en aucun cas remboursée, sauf en cas de force majeure et après décision du bureau.

### POUR TOUTES LES ACTIVITÉS

*Les groupes sont formés par les éducateurs sportifs en fonction de l'âge, et des niveaux de pratique. Les entraîneurs peuvent au cours de l'année, changer un adhérent de groupe.*

Tout adhérent à l'ACN s'engage à :

- ★ **Respecter le règlement intérieur de la piscine de Creil**
- ★ **Respecter le personnel de la piscine**
  - Respecter les jours de cours fixés dès le début de la saison. Pour les nageurs, un manque d'assiduité peut conduire la commission sportive à affecter le nageur à un autre groupe d'entraînement plus adapté à son niveau
  - Respecter les instructions de l'éducateur, seul qualifié pour diriger ses cours
  - Signaler toute absence et indiquer sa durée à l'éducateur
  - Ne s'entraîner dans le bassin ou dans la salle de musculation qu'en présence d'un éducateur
- ★ **Laisser les locaux en parfait état de propreté et ranger tout le matériel après les séances, aussi bien dans le bassin que dans la salle de musculation**
  - Vérifier le planning des vestiaires et s'y conformer
- ★ **Les parents ou les accompagnants de nageurs ne sont pas autorisés à rentrer dans les vestiaires**
  - Participer aux stages et compétitions prévus pour son groupe
  - En compétition, porter les couleurs du club (bonnet et t-shirt) et respecter la composition des équipes et les épreuves à nager décidées par l'entraîneur.
- ★ **Les éducateurs de l'ACN sont à la disposition des parents et adhérents aux heures prévues à cet effet et non lors des entraînements.**

### SANCTIONS

**Tout membre de l'association que se distinguerait par une tenue et/ou un comportement incorrects aux abords de la piscine, du bassin, dans les vestiaires, dans le hall d'accueil, lors d'un stage, d'une compétition ou lors de séances d'entraînement sera sanctionné.**

**En cas de récidive, ou de faute grave, le bureau de l'association statuera après avoir entendu l'intéressé(e) : il peut décider de son exclusion temporaire ou définitive du club.**

**Les retards ou absences répétées de nageurs aux séances d'entraînement devront être signalés aux parents.**